



CLYBOUW Réviseurs d'entreprises

*Oosterveldlaan 246
B-2610 Anvers (Wilrijk)
Tél. 0032(3)440 41 26 • 0032(3)443 72 90
Fax 0032(3)440 04 38
audit@clybouw.net*

Health Care Without Harm Europe

**Rapport du réviseur d'entreprises sur les
comptes annuels clos le 31 décembre 2011**



Oosterveldlaan 246
B-2610 Anvers (Wilrijk)
Tél. 0032(3)440 41 26 • 0032(3)443 72 90
Fax 0032(3)440 04 38
audit@clybouw.net

Health Care Without Harm Europe
Association de droit Néerlandais,
Succursale en Belgique ("HCWH")
Rue de la Pépinière 1
1000 Bruxelles

Rapport du réviseur d'entreprises à l'assemblée générale des membres de Health Care Without Harm Europe Association de droit Néerlandais, succursale en Belgique ("HCWH") sur les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2011

Conformément au mandat conféré par le Conseil d'Administration, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de réviseur d'entreprises. Le conseil d'Administration déclare que l'association n'a pas d'activités aux Pays-Bas et que la succursale belge ne contient que les activités de l'organisation. Le rapport inclut notre opinion sur les comptes annuels de la succursale belge.

Attestation sans réserve des comptes annuels

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2011, établis sur la base du référentiel comptable applicable en Belgique, dont le total du bilan s'élève à 154.926 EUR et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 54.086 EUR.

L'établissement des comptes annuels relève de la responsabilité de l'organe de gestion. Cette responsabilité comprend: la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs; le choix et l'application de règles d'évaluation appropriées ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

André CLYBOUW
Réviseur d'entreprises
Réviseur agréé pour les entreprises financières, les
entreprises d'assurances et les institutions de
retraite professionnelle
Professeur Lessius Hogeschool • KU Leuven

Arnaud CLYBOUW
Réviseur d'entreprises
Expert-Comptable
Master en Sciences Economiques Appliquées
Master en Droit
Master en Criminologie
Master en Notariat

Nicole LAMBERTS
Francis BUYTAERT
Expert-comptable - Conseil fiscal

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre contrôle. Nous avons effectué notre contrôle conformément aux dispositions légales et selon les normes de révision applicables en Belgique, telles qu'édictées par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Ces normes de révision requièrent que notre contrôle soit organisé et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives, qu'elles résultent de fraudes ou d'erreurs.

Conformément aux normes de révision précitées, nous avons tenu compte de l'organisation de la succursale en matière administrative et comptable ainsi que de ses dispositifs de contrôle interne. Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de la succursale les explications et informations requises pour notre contrôle. Nous avons examiné par sondages la justification des montants figurant dans le bilan et le compte de résultats. Nous avons évalué le bien-fondé des règles d'évaluation et le caractère raisonnable des estimations comptables significatives faites par la succursale ainsi que la présentation du bilan et du compte de résultats dans leur ensemble. Nous estimons que ces travaux fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

Pour mieux comprendre la position financière de la succursale et le champ de notre audit, les comptes annuels doivent être lus conjointement avec les points suivants :

- a) HCWH est une association de droit néerlandais avec une branche en Belgique. En 2009, l'organisation a transféré toutes ses activités vers Bruxelles, Belgique. Depuis lors, l'association ne réalise plus d'activités aux Pays-Bas. Dès lors, l'association a chargé un réviseur belge d'auditer les comptes annuels belges en tant que les seuls comptes de l'association.

La succursale a été enregistrée au Carrefour des Entreprises.

- b) Bien que notre audit n'a pas relevé des éléments qui nous feraient croire que les comptes annuels de la succursale seraient incomplets, l'audit des comptes annuels d'une succursale pose généralement des problèmes spécifiques au réviseur (voir la publication de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises « Le rapport du Réviseur » 2/1988 page 38). Comme la publication indique, une succursale n'est pas une entité limitée dans le cadre de la comptabilité, sauf dans quelques secteurs soumis à une régulation spécifique. Ceci n'est pas le cas pour votre association. Par conséquent, il n'est pas toujours possible à déterminer si une transaction devait être enregistrée dans la comptabilité de la maison-mère ou la succursale. Donc, dans la plupart des cas, le réviseur ne sera pas capable d'exprimer une opinion sur le caractère complet de la comptabilité de la succursale. Cette situation plutôt technique est inhérente à un audit d'une succursale.

A notre avis et sous réserve des éléments expliqués dans les paragraphes précédents, les comptes annuels clos le 31 décembre 2011 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la succursale, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Anvers, 22 octobre 2012

Clybouw Réviseurs d'Entreprises S.C.P.R.L.
Représenté par



André Clybouw
Gérant

COMPTES ANNUELS EN EUROS

Dénomination: **HEALTH CARE WITHOUT HARM EUROPE**

Forme juridique: Association étrangère privée avec établissement, agence, bureau, succursale en Belgique

Adresse: Rue de la Pépinière

N°: 1

Boîte:

Code postal: 1000

Commune: Bruxelles

Pays: Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de Commerce de Bruxelles

Adresse Internet:

Numéro d'entreprise

BE 0820.827.856

Date du dépôt de l'acte constitutif ou du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

01-08-2009

Comptes annuels approuvés par l'assemblée générale du

08-10-2012

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

01-01-2011

au

31-12-2011

Exercice précédent du

01-01-2010

au

31-12-2010

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Documents joints aux présents comptes annuels:

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

A-asbl 1.2, A-asbl 4.1.1, A-asbl 4.2.1, A-asbl 4.2.2, A-asbl 4.2.3, A-asbl 4.3, A-asbl 4.4, A-asbl 4.6, A-asbl 4.7, A-asbl 7

LISTE COMPLÈTE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'association des ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES, et le cas échéant du représentant en Belgique de l'association étrangère

MOSHAMMER Hanns

Breitenseerstrasse 51/2/5
1140 Vienna
AUTRICHE

Président du Conseil d'Administration

NICOLOPOULOU-STAMATI Polyxeni

Agias Filotheis Street 37
15237 Filothei
GRÈCE

WILKS Michael

Winchester 1



ROYAUME-UNI

SGARZI Davide

Via del Bosco 49
40068 San Lazzaro di Savena
ITALIE

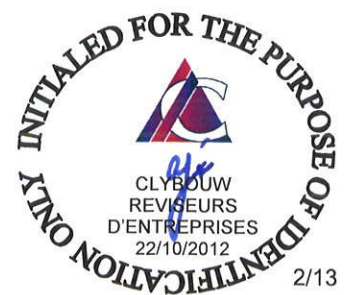
ERIKSSON Daniel

Erik Dahlbergsgatan 21 A
21147 Malmo
SUÈDE

Administrateur délégué

Administrateur

Administrateur



BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
ACTIFS IMMOBILISÉS		20/28	9.009	11.674
Frais d'établissement		20		
Immobilisations incorporelles	4.1.1	21		
Immobilisations corporelles	4.1.2	22/27	4.453	7.192
Terrains et constructions		22		
Appartenant à l'association en pleine propriété		22/91		
Autres		22/92		
Installations, machines et outillage		23		
Appartenant à l'association en pleine propriété		231		
Autres		232		
Mobilier et matériel roulant		24	1.730	4.080
Appartenant à l'association en pleine propriété		241	1.730	4.080
Autres		242		
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26	2.723	3.112
Appartenant à l'association en pleine propriété		261	2.723	3.112
Autres		262		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	4.1.3/4.2.1	28	4.556	4.482
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	145.917	192.635
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
dont créances non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		2915		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	20.068	515
Créances commerciales		40	1.336	515
Autres créances		41	18.732	
dont créances non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		415	18.732	
Placements de trésorerie	4.2.1	50/53		
Valeurs disponibles		54/58	125.621	164.403
Comptes de régularisation		490/1	228	27.718
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	154.926	204.309

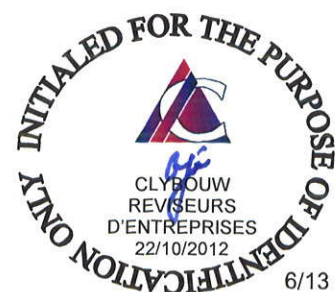
	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
FONDS SOCIAL		10/15	<u>78.887</u>	<u>24.801</u>
Fonds associatifs		10		
Patrimoine de départ		100		
Moyens permanents		101		
Plus-values de réévaluation		12		
Fonds affectés	4.3	13		
Bénéfice (Perte) reporté(e)		14	78.887	24.801
(+)/(-)				
Subsides en capital		15		
PROVISIONS	4.3	16		
Provisions pour risques et charges		160/5		
Provisions pour dons et legs avec droit de reprise		168		
DETTES		17/49	<u>76.038</u>	<u>179.508</u>
Dettes à plus d'un an	4.4	17		
Dettes financières		170/4		
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et assimilées		172/3		
Autres emprunts		174/0		
Dettes commerciales		175		
Acomptes reçus sur commandes		176		
Autres dettes		179		
Productives d'intérêts		1790		
Non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		1791		
Cautionnements reçus en numéraire		1792		
Dettes à un an au plus	4.4	42/48	52.453	78.968
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	44.003	70.977
Fournisseurs		440/4	44.003	70.977
Effets à payer		441		
Acomptes reçus sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	8.450	7.991
Impôts		450/3	1.490	1.666
Rémunérations et charges sociales		454/9	6.960	6.325
Dettes diverses		48		
Obligations, coupons échus et cautionnements reçus en numéraire		480/8		
Autres dettes productives d'intérêts		4890		
Autres dettes non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		4891		
Comptes de régularisation		492/3	23.585	100.540
TOTAL DU PASSIF		10/49	154.926	204.309

COMPTE DE RÉSULTATS

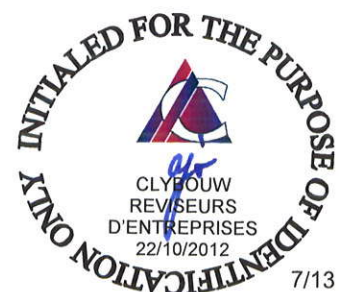
	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation				
Marge brute d'exploitation (+)/(-)		9900	185.011	95.518
Ventes et prestations		70/74		
Chiffre d'affaires		70		
Cotisations, dons, legs et subsides		73		
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers		60/61		
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	4.5	62	140.649	124.844
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	2.739	2.739
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales:				
dotations (reprises) (+)/(-)		631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)		635/8		
Autres charges d'exploitation		640/8		
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)		9901	41.623	-32.065
Produits financiers	4.5	75	13.343	5.952
Charges financières	4.5	65	880	485
Bénéfice (Perte) courant(e) (+)/(-)		9902	54.086	-26.598
Produits exceptionnels		76		
Charges exceptionnelles		66		
Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)		9904	54.086	-26.598

**ANNEXE
ETAT DES IMMOBILISATIONS**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199P	XXXXXXXXXX	12.238
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8169		
Cessions et désaffectations	8179		
Transferts d'une rubrique à une autre	8189	(+)/(-)	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199	12.238	
Plus-values au terme de l'exercice			
	8259P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8219		
Acquises de tiers	8229		
Annulées	8239		
Transférées d'une rubrique à une autre	8249	(+)/(-)	
Plus-values au terme de l'exercice	8259		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice			
	8329P	XXXXXXXXXX	5.046
Mutations de l'exercice			
Actés	8279	2.739	
Repris	8289		
Acquis de tiers	8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8309		
Transférés d'une rubrique à une autre	8319	(+)/(-)	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329	7.785	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	22/27	<u>4.453</u>	
DONT			
Appartenant à l'association en pleine propriété	8349	4.453	



	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395P	XXXXXXXXXX	4.482
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8365	74	
Cessions et retraits	8375		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8385		
Autres mutations	(+)/(-) 8386		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395	4.556	
Plus-values au terme de l'exercice	8455P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8415		
Acquises de tiers	8425		
Annulées	8435		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8445		
Plus-values au terme de l'exercice	8455		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8475		
Reprises	8485		
Acquises de tiers	8495		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8505		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8515		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice	(+)/(-) 8545		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	28	4.556	



RÉSULTATS**PERSONNEL ET FRAIS DE PERSONNEL****Travailleurs pour lesquels l'association a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel**

Nombre total à la date de clôture

Codes	Exercice	Exercice précédent
9086	1	1
9087	0,9	1
9088	1.550	1.210
Frais de personnel		
Rémunérations et avantages sociaux directs		
620	112.047	99.972
Cotisations patronales d'assurances sociales		
621	21.796	17.905
Primes patronales pour assurances extralégales		
622		
Autres frais de personnel		
623	6.806	6.968
Pensions de retraite et de survie		
624		
RÉSULTATS FINANCIERS		
Intérêts intercalaires portés à l'actif		
6503		
Montant de l'escompte à charge de l'association sur la négociation de créances		
653		
Montant par solde des provisions à caractère financier constituées (utilisées ou reprises)		
656		

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

Nombre d'heures effectivement prestées

Frais de personnel

Rémunérations et avantages sociaux directs

Cotisations patronales d'assurances sociales

Primes patronales pour assurances extralégales

Autres frais de personnel

Pensions de retraite et de survie

RÉSULTATS FINANCIERS**Intérêts intercalaires portés à l'actif****Montant de l'escompte à charge de l'association sur la négociation de créances****Montant par solde des provisions à caractère financier constituées (utilisées ou reprises)**

(+)/(-)

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'association: 200

Travailleurs pour lesquels l'association a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent

Nombre moyen de travailleurs
 Nombre d'heures effectivement prestées
 Frais de personnel

Codes	1. Temps plein <i>(exercice)</i>	2. Temps partiel <i>(exercice)</i>	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) <i>(exercice)</i>	3P. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) <i>(exercice précédent)</i>
100	0	1	0,9 ETP	ETP
101	0	1.550	1.550 T	T
102	0	52.644	52.644 T	T

A la date de clôture de l'exercice

Nombre de travailleurs

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée
 Contrat à durée déterminée
 Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
 Contrat de remplacement

Par sexe et niveau d'études

Hommes
 de niveau primaire
 de niveau secondaire
 de niveau supérieur non universitaire
 de niveau universitaire
 Femmes
 de niveau primaire
 de niveau secondaire
 de niveau supérieur non universitaire
 de niveau universitaire

Par catégorie professionnelle

Personnel de direction
 Employés
 Ouvriers
 Autres

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
105		1	0,9
110		1	0,9
111			
112			
113			
120			
1200			
1201			
1202			
1203			
121		1	0,9
1210			
1211		1	0,9
1212			
1213			
130			
134		1	0,9
132			
133			

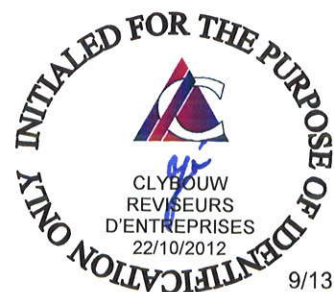


Tableau des mouvements du personnel au cours de l'exercice

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Entrées Nombre de travailleurs pour lesquels l'association a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice	205			
Sorties Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice	305			

Renseignements sur les formations pour les travailleurs au cours de l'exercice

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur

- Nombre de travailleurs concernés
- Nombre d'heures de formation suivies
- Coût net pour l'association
 - dont coût brut directement lié aux formations
 - dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs
 - dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801		5811	
5802		5812	
5803		5813	
58031		58131	
58032		58132	
58033		58133	
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur			
5821		5831	
5822		5832	
5823		5833	
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur			
5841		5851	
5842		5852	
5843		5853	

RÈGLES D'ÉVALUATION

RESUME DES REGLES D'EVALUATION

I. Principes généraux

Les règles d'évaluation sont établies conformément à l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Codes des sociétés.

En vue d'assurer l'image fidèle, il a été dérogé aux règles d'évaluation prévues dans cet arrêté dans les cas exceptionnels suivants :

Ces dérogations se justifient comme suit :

Ces dérogations influencent de la façon suivante le patrimoine, la situation financière et le résultat avant impôts de l'entreprise:

Les règles d'évaluation [ont] [n'ont pas] été modifiées dans leur énoncé ou leur application par rapport à l'exercice précédent; dans l'affirmative, la modification concerne :
 et influence [positivement] [négativement] le résultat de l'exercice avant impôts à concurrence de millions EUR

Le compte de résultats [a] [n'a pas] été influencé de façon importante par des produits ou des charges imputables à un exercice antérieur; dans l'affirmative, ces résultats concernent :

Les chiffres de l'exercice ne sont pas comparables à ceux de l'exercice précédent en raison du fait suivant :

[Pour que la comparaison soit possible, les chiffres de l'exercice précédent ont été redressés sur les points suivants] [Pour comparer les comptes des deux exercices, il faut tenir compte des éléments suivants] :

A défaut de critères objectifs, l'estimation des risques prévisibles, des pertes éventuelles et des dépréciations mentionnés ci-dessous, est inévitablement aléatoire :

Autres informations requises pour que les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'entreprise :

II. Règles particulières

Frais d'établissement :

Les frais d'établissement sont immédiatement pris en charge sauf les frais suivants qui sont portés à l'actif :

Frais de restructuration :

Au cours de l'exercice, des frais de restructuration [ont] [n'ont pas] été portés à l'actif; dans l'affirmative; cette inscription à l'actif se justifie comme suit :

Immobilisations incorporelles :

Le montant à l'actif des immobilisations incorporelles comprend millions EUR

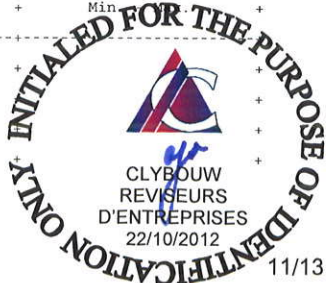
La durée d'amortissement de ces frais et du goodwill [est] [n'est pas] supérieure à 5 ans; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit :

Immobilisations corporelles :

Des immobilisations corporelles [ont] [n'ont pas] été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit :

Amortissements actés pendant l'exercice :

	Méthode	Base	Taux en %
Actifs	L (linéaire)	NR (non réévaluée)	Principal
	D (dégressive)	G (réévaluée)	Min. - Max.
	A (autres)		Min.
+ 1. Frais d'établissement			
+ 2. Immobilisations incorporelles ..			



N°	BE 0820.827.856	A-asbl 6
----	-----------------	----------

+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+
+ 3. Bâtiments industriels, admini-	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+
+ stratifs ou commerciaux *	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+
+ 4. Installations, machines et	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+
+ outillage *	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+
+ 5. Matériel roulant *	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+
+ 6. Matériel de bureau et mobilier*	L	+	NR	+	20.00 - 33.33	+	20.00 - 33.33	+	20.00 - 33.33	+
+ 7. Autres immobilisations corp. * .+	L	+	NR	+	10.00 - 10.00	+	10.00 - 10.00	+	10.00 - 10.00	+

* Y compris les actifs détenus en location-financement; ceux-ci font, les cas échéant, l'objet d'une ligne distincte.

Excédent des amortissements accélérés pratiqués, déductibles fiscalement, par rapport aux amortissements économiquement justifiés :

- montant pour l'exercice : milliers EUR
 - montant cumulé pour immobilisations acquises à partir de l'exercice prenant cours après le 31 décembre 1983 : milliers EUR

Immobilisations financières :

Des participations [ont] [n'ont pas] été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit :

Stocks :

Les stocks sont évalués à leur valeur d'acquisition calculée selon la méthode (à mentionner) du prix moyen pondéré, Fifo, Lifo, d'individualisation du prix de chaque élément, ou à la valeur de marché si elle est inférieure :

1. Approvisionnements :
2. En cours de fabrication - produits finis :
3. Marchandises :
4. Immeubles destinés à la vente :

Fabrications :

- Le coût de revient des fabrications [inclut] [n'inclut pas] les frais indirects de production.
- Le coût de revient des fabrications à plus d'un an [inclut] [n'inclut pas] des charges financières afférentes aux capitaux empruntés pour les financer.

En fin d'exercice, la valeur de marché du total des stocks dépasse d'environ

(Ce renseignement ne doit être mentionné que si l'écart est important).

Commandes en cours d'exécution :

Les commandes en cours sont évaluées [au coût de revient] [au coût de revient majoré d'une quotité du résultat selon l'avancement des travaux].

Dettes :

Le passif [comporte des] [ne comporte pas de] dettes à long terme, non productives d'intérêt ou assorties d'un taux d'intérêt anormalement faible : dans l'affirmative, ces dettes [font] [ne font pas] l'objet d'un escompte porté à l'actif.

Devises :

Les avoirs, dettes et engagements libellés en devises sont convertis en EUR sur les bases suivantes :
 Les écarts de conversion des devises sont traités comme suit dans les comptes annuels :

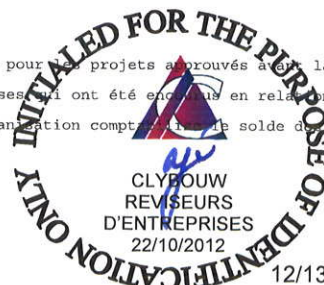
Conventions de location-financement :

Pour les droits d'usage résultant de conventions de location-financement qui n'ont pas été portés à l'actif (article 102, par. 1er de l'A.R. du 30 janvier 2001), les redevances et loyers relatifs aux locations-financements de biens immobiliers et afférents à l'exercice se sont élevés à : milliers EUR

COMPTE DE RESULTATS

Les comptes de la classe 73 reprennent les subsides et fonds reçus et également les subsides à recevoir pour les projets approuvés à la clôture de l'exercice.
 Les subsides et les fonds reçus dans le cadre d'un projet sont comptabilisés en tenant compte des dépenses qui ont été engagées en relation avec l'obligation de rembourser les fonds non utilisés.
 En cas de non utilisation des fonds et/ou l'obligation de remboursement dans une telle situation, l'organisation comptabilise le solde des fonds non utilisés dans les comptes de régularisation du passif « Produits à reporter ».

Les subsides et les fonds reçus sont repris pour un montant :
 1- 178.064 € pour les Fonds reçus par Healt Care Without Harm US



N°

BE 0820.827.856

A-asbl 6

2- 53.603,72 € pour les Fonds reçus par Health & Environmental Alliance
3- 327.949,79 € € pour les Fonds reçus par Wiego

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Il est important de préciser que la nature des réserves constituées antérieures à l'exercice 2009, proviennent principalement de l'Association Health Care Without Harm Europe de droit Néerlandais (Maison Mère au Pays-Bas).
Health Care Without Harm Europe (Pays-Bas) est aussi une Association avec toutes les capacités juridiques.
L'association Health Care Without Harm Europe asbl situé à Bruxelles est active en Belgique depuis le premier août 2009 et elle est inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro d'entreprise 0820.827.856.
La nature des activités de la succursale Health Care Without Harm Europe à Bruxelles est de fournir des informations dans le secteur des soins de santé et également de fournir des informations aux acteurs, décideurs qui entraînent un impact sur les soins de santé au niveau local, régional et national.
La succursale est également en collaboration avec d'autres bureaux de Health Care Without Harm du monde, qui permet la prise de décision pour réduire l'impact des soins de santé sur l'environnement.

